



[Traduction de l'anglais]

RAPPORT DE LA SESSION CONJOINTE DES COMITÉS PERMANENTS DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC CHARGÉS DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (FANR), DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL ET DES PROGRAMMES SPÉCIAUX (DHSPS) ET DE L'ÉGALITÉ DES GENRES, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE (EGPFDJ), TENUE LE 17 MAI 2021

1. PRÉAMBULE

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous demander que cette Assemblée plénière procède maintenant à l'adoption du Rapport de la Session conjointe des Comités permanents du Forum parlementaire de la SADC chargés de l'Alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles (FANR), du Développement humain et social et des programmes spéciaux (DHSPS) et de l'Égalité des genres, de la promotion de la femme et du développement de la jeunesse (EGPFDJ) à la 49^e Session de l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC, déposé ce 25 juin 2021.

2. POUVOIRS DES MEMBRES DES COMITÉS

La participation à la Session conjointe des Comités permanents du Forum parlementaire de la SADC était comme suit :-

No.	NOM	PAYS
1.	Hon. Helena Bonguela	Angola
2.	Hon. Maria Nascimento	Angola
3.	Hon. Luisa Damião	Angola
4.	Hon. Talita Monnagotla	Botswana
5.	Hon. Anne Marie Mbilambangu	RDC
6.	Hon. Lekhethe Mosito	Lesotho
7.	Hon. Lovanirina Célestin Fiarovana	Madagascar
8.	Hon. Marie-Jeanne D'arc Masy Goulamaly	Madagascar
9.	Hon. Lova Herizo Rajaobelina	Madagascar
10.	Hon. Lovanirina Célestin Fiarovana	Madagascar
11.	Hon. Bertha Mackenzie Ndebele	Malawi

12.	Hon. Lonnie Phiri	Malawi
13.	Hon. Paula Kooper	Namibie
14.	Hon. Rosie Bistoquet	Seychelles
15.	Hon. Rocky Uranie	Seychelles
16.	Hon. Nkhensani Kate Bilankulu	Afrique du Sud
17.	Hon. Desmond Lawrence Moela	Afrique du Sud
18.	Hon. Paurina Mpariwa	Zimbabwe
19.	Hon. Goodlucky Kwaramba	Zimbabwe
20.	Hon. Tambudzani B Mohadi	Zimbabwe

3. SESSION CONJOINTE

La Session conjointe s'est tenue sous le thème : « **Responsabilité sociale et surveillance de la mise en œuvre des engagements régionaux de la SADC en matière de santé et d'agriculture** ».

4. MOT DE BIENVENUE ET D'OUVERTURE

La Session conjointe a été présidée par l'honorable Bertha Ndebele, Présidente du Comité permanent du DHSPS, qui a remercié tous les Membres du Parlement et, en particulier, Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire générale, Mme Julie Middleton, Gestionnaire du Consortium du Partenariat de l'Alliance pour la responsabilité sociale (ARS) et son équipe, ainsi que toutes les personnes ressources, pour avoir pu trouver du temps de participer à la Session conjointe des Comités permanents du FP-SADC.

L'honorable Ndebele a noté que la SADC avait adopté de nombreux protocoles pertinents contenant des objectifs de développement de la région dans les différents domaines thématiques. Cependant, a-t-elle observé, leur mise en œuvre avait pris du retard. La Présidente a donc souligné que la réunion était opportune et offrait une possibilité aux les Membres des Parlements de délibérer sur la façon dont ils pouvaient appuyer la mise en œuvre des engagements régionaux de la SADC dans les domaines de la santé et de l'agriculture. Elle a également loué la région de la SADC pour sa gestion efficace de la pandémie du COVID-19 et a exprimé l'espoir que la région pourrait s'appuyer sur ce succès pour faire avancer le programme régional.

Dans son mot de bienvenue, Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire générale, a souligné que la réunion était opportune, étant donné l'importance sociale et économique des secteurs de la santé et de l'agriculture dans la région de la SADC qui, depuis 2020, a été profondément touchée par la pandémie du COVID-19.

La Secrétaire générale a noté que, selon la Banque africaine de développement, le produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique s'était rétréci de 2,1% en 2020, mettant environ 39 millions d'africains au risque de tomber dans l'extrême

pauvreté en 2021 et que les femmes ressentiraient de manière disproportionnée les effets de la pauvreté. Il était donc impératif que les États membres mettent en œuvre des mesures de protection sociale pour abriter les populations contre les effets de la perte de revenus.

La Secrétaire générale a en outre souligné que le FP-SADC estimait que l'élaboration et l'adoption des politiques appropriées pourraient transformer les défis en opportunités et mener à la relance des secteurs de la santé et de l'agriculture. Mme Sekgoma a également préconiser de repenser la stratégie du secteur de la santé afin de donner priorité à la fourniture des médicaments essentiels pour les maladies courantes comme le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. Elle a souligné la nécessité, également importante, de veiller à ce que les vaccins anti COVID-19 soient accessibles par tous les citoyens de la SADC.

La secrétaire générale a exhorté la région de la SADC à trouver des solutions concrètes et durables concernant l'accès aux vaccins et les Parlements à assurer la mise en œuvre efficace de ces solutions, grâce à une plus grande responsabilité et une plus grande surveillance sociales.

S'agissant du secteur agricole, Mme Sekgoma a souligné que les perspectives pour 2020 et 2021 étaient en baisse en raison des perturbations causées par le Covid-19 et des catastrophes naturelles comme les cyclones saisonniers, les inondations et les sécheresses. La Secrétaire générale a demandé aux Parlements de renforcer la surveillance de la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, de la Politique agricole régionale, du Programme d'investissement et d'autres engagements régionaux, soulignant que ceux-ci étaient cardinaux pour la réalisation du plein potentiel agricole.

La Secrétaire générale a conclu son allocution en réitérant l'engagement du FP-SADC, en tant que porte-drapeau de la démocratisation et du développement socio-économique de la région de la SADC, à assurer la domestication et la mise en œuvre des engagements régionaux par les États membres, ajoutant que ce dévouement était important pour favoriser la responsabilité démocratique et les droits de l'homme.

5. RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LA RÉGION DE LA SADC - CONTEXTE DU PARTENARIAT DE L'ALLIANCE POUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE (ARS) ET POINTS SAILLANTS DU COMMUNIQUÉ ÉMANANT DU SOMMET SUR LE BUDGET RÉGIONAL 2019 (PRÉSENTATION PAR JULIE MIDDLETON, RESPONSABLE DU PROJET DU CONSORTIUM DU PARTENARIAT ARS)

Mme Julie Middleton a exprimé sa gratitude pour l'opportunité de dialoguer avec les Parlementaires et a informé la Session conjointe que le Partenariat de Alliance pour la responsabilité sociale (ARS) visait à améliorer la responsabilité et la sensibilité aux genres dans la gestion de la santé publique (en particulier dans les domaines des services du VIH/SSR pour les adolescents et les jeunes) et du secteur agricole (prestation de services aux petits agriculteurs).

Mme Middleton a informé la réunion que le Partenariat ARS espérait atteindre son objectif en facilitant la mise en œuvre et la supervision de certains engagements régionaux de la SADC dans cinq pays de la SADC, à savoir le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Elle a également indiqué que les interventions du projet du Partenariat ARS étaient principalement guidées par la promotion des systèmes de responsabilité sociale basée sur un processus intégré en cinq étapes, à savoir : la planification et l'allocation des ressources, la gestion des dépenses, la gestion des performances, l'intégrité et la surveillance publiques.

Mme Middleton a indiqué que le Partenariat ARS avait conclu un accord de collaboration avec le FP-SADC et qu'il entreprenait des activités de renforcement des capacités et de plaidoyer aux niveaux national et régional. Les travaux du Partenariat ARS avaient, à titre d'exemple, résulté dans la création du Bureau du budget parlementaire (BBP) au Malawi et dans un financement substantiel de trois municipalités de district en Tanzanie pour appuyer les petites agricultrices dans le budget 2021/2022. La coopération entre le Partenariat ARS et le FP-SADC avait appuyé diverses activités, dont la fourniture des personnes ressources à la réunion du Comité permanent de l'Alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles (FANR), en novembre 2017, octobre 2019 et juillet 2020, et le financement de la visite d'échange d'apprentissage du Comité permanent de FANR à l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est. En mars 2019, le Partenariat ARS et le FP-SADC avaient organisé conjointement un sommet budgétaire régional qui, entre autres, a préconisé une allocation progressive d'au moins 10% du budget à l'agriculture, conformément à la Déclaration de Malabo, et l'alignement des investissements agricoles sur les priorités des petits exploitants agricoles tels que les services d'extension et de recherche et le financement de ces services.

AMÉLIORATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS RÉGIONAUX DE LA SADC PAR LA SURVEILLANCE DE LA RESPONSABILITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE (SRFP) : PRÉSENTATION PAR Mme RACHEL GONDO

Mme Gondo a informé la réunion que la Surveillance de la responsabilité de la Fonction publique (SRFP) s'était engagée à travailler avec des groupes multipartites intéressés, afin de comprendre et de contribuer à la résolution des problèmes sociétaux particuliers résultant des échecs systémiques dans la

gestion des ressources publiques. Elle a souligné que la plupart des problèmes provenaient de la formulation erronée des politiques, de la mauvaise mise en œuvre des politiques, de l'utilisation mauvaise et abusive des ressources publiques et des désaccords entre les technocrates et les politiciens concernant le type et l'orientation des mécanismes de prestation de services. Elle a indiqué qu'il était impératif que la gestion des ressources publiques comprenne un mécanisme fonctionnel de surveillance de la responsabilité sociale qui garantisse un accès adéquat aux biens et services ainsi que la réalisation des droits civils, politiques et socioéconomiques. À cet égard, la SRFP a adopté une approche fondée sur les droits comme outil de surveillance de la responsabilité sociale. L'outil était utile dans le sens où il traitait des problèmes et des questions critiques à chaque étape du processus.

Mme Gondo a informé la réunion qu'il y avait de nombreux défis dans la fourniture de services SSR et VIH dans les pays du projet, défis comprenant notamment des faits suivants : volontaires non qualifiés et non formés ; longues périodes d'attente ; frustrations liées à la charge du travail ; infrastructures et équipements inadéquats et, dans certains cas, hostilité des membres du personnel. Elle a également souligné qu'en général, il y avait un manque de mécanisme fonctionnel de traitement des plaintes et que les problèmes rencontrés par les petits agriculteurs lésés n'étaient pas traités de manière adéquate.

EXAMEN DES ENGAGEMENTS DE LA SADC SUR LA SDSR POUR LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES GENS : PRÉSENTATION PAR M. PERCY NGWERUME, SPÉCIALISTE EN RESPONSABILITÉ SOCIALE

M. Percy Ngwerume, spécialiste de la responsabilité sociale a fait une présentation sur l'examen des engagements de la SADC en matière de SDSR pour les adolescents et les jeunes gens (AJG). Il a indiqué que la région de la SADC était dans l'obligation de remplir ses engagements en matière de SDSR, qui ont été pris aux différents niveaux. Au niveau mondial, la région s'est engagée à réaliser les objectifs de développement durables (ODD), en particulier l'objectif numéro 3 sur la santé et numéro 5 sur l'égalité des sexes. Il a été noté que les ODD 4 et 10 ainsi que la cible de traitement du VIH 90-90-90 étaient également importants dans la réalisation des objectifs de SDSR. Au niveau continental, la région était partie à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, au Plan d'action révisé de Maputo (2016-2030) et à la Déclaration d'Abuja sur le financement de la santé.

Le présentateur a souligné que les Parlements, par le truchement de leurs fonctions représentatives, législatives, budgétaires et de surveillance, avaient un rôle important à jouer dans la promotion des services de la SDSR. Les Parlementaires pourraient amplifier les voix des communautés concernant l'accès à la SDSR et à d'autres services. Cela devrait être fait au niveau des

circonscriptions et aux niveaux national et régional. Les Parlementaires devraient défendre la cause de la SDSR et utiliser des faits probants pour éliminer les obstacles sociaux, économiques et structurels à la SDSR et à la santé publique en général. En outre, les Parlementaires devraient renforcer leur collaboration avec les organisations de la société civile afin d'utiliser des faits et des informations à jour pour leur plaidoyer. Les Membres du Parlement devraient utiliser leurs pouvoirs législatifs pour promulguer des lois qui puissent promouvoir les principes de la Déclaration des droits qui sont contenus dans la plupart des constitutions et normes de la SADC. M. Ngwerume a également demandé aux Membres d'exhorter leurs Parlements respectifs à ratifier et à mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, rappelant que le financement de leur transposition devrait être budgétisé.

Délibérations et recommandations en plénière

Au cours des délibérations qui ont suivi, l'assemblée a résolu ce qui suit :

- (a) Notant les contraintes financières qui avaient conduit à confiner le projet à cinq pays seulement et le bénéfice indirect aux autres pays à travers les travaux des sessions de l'Assemblée Plénière du FP-SADC et des réunions conjointes des Comités permanents, l'assemblée a plaidé qu'à l'avenir, les projets incluent tous les pays de la SADC.
- (b) L'assemblée a exprimé son appui aux travaux du Partenariat ARS dans la promotion de la sensibilisation du public pour une responsabilité sociale accrue dans les pays du projet.
- (c) L'assemblée a réitéré que le défi de la baisse de la productivité dans le secteur agricole, malgré l'accroissement des financements, devait être relevé d'urgence.
- (d) Elle a noté que certains instruments comme la Vision de la sécurité alimentaire agricole (2050) étaient trop futuristes, ce qui posait des problèmes de suivi et d'évaluation.
- (e) L'assemblée a déploré l'absence de politique et de stratégie régionales de la SADC sur le développement rural, soulignant qu'il fallait y remédier.
- (f) Elle a réitéré que les Gouvernements de la SADC devaient avoir la volonté politique et la capacité d'atteindre les objectifs de financement déclarés respectivement pour la santé et l'agriculture. Elle a salué l'innovation du FP-SADC consistant à développer et à adopter des lois-types pour faciliter la domestication des engagements régionaux.

- (g) L'assemblée a salué l'accent mis sur l'agriculture, en particulier l'agriculture paysanne qui était principalement dominée par des femmes, compte tenu du fait que la SADC était généralement en situation d'insécurité alimentaire, en raison du changement climatique, maintenant exacerbé par le COVID-19.
- (h) L'assemblée a noté avec préoccupation la prévalence de la malnutrition et de l'obésité et a exhorté les Gouvernements à y remédier grâce aux programmes de sécurité alimentaire et de nutrition.
- (i) L'assemblée a demandé que les petits agriculteurs soient soutenus au-delà de la simple subsistance pour qu'ils produisent des aliments destinés aux marchés.
- (j) Elle a demandé que la responsabilité sociale dans la région de la SADC soit améliorée par le renforcement continu des capacités autour des cinq processus clés, ce qui devrait à son tour remédier aux échecs systémiques de la gestion des ressources publiques.
- (k) L'assemblée a demandé le renforcement des engagements de plaidoyer politique aux niveaux régional, national et local, afin d'assurer la mise en œuvre effective des engagements régionaux dans les domaines de la santé (services SSR) et de l'agriculture.

6. IMPLICATIONS DES DÉFIS DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LA PRESTATION DE SERVICES : ACCENT SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES SERVICES AGRICOLES POUR LES PETITS AGRICULTEURS – PRÉSENTATION PAR M. JOE MZINGA (ESAFF)

La présentation de M. Joe Mzinga s'est concentrée sur les lacunes en matière de responsabilité sociale dans la prestation des services agricoles, tout en proposant des mesures correctives que les Parlements pourraient entreprendre à cet effet. M. Mzinga a indiqué que la planification et l'allocation des ressources souffraient d'un manque de consultation, entraînant ainsi l'exclusion des priorités des petits agriculteurs de tout le processus. Il a également noté que même au niveau régional, les consultations avec les parties prenantes concernées étaient improvisées. Il a donc préconisé une participation significative des petits agriculteurs, en particulier les femmes, et la dévolution des pouvoirs aux niveaux locaux. Il a souligné que l'institutionnalisation des Comités nationaux de la SADC dans chaque État membre de la SADC avait été identifiée comme une opportunité qui pourrait améliorer la participation locale.

En ce qui concerne la gestion budgétaire et des dépenses, M. Mzinga a noté que l'Eswatini, le Lesotho et le Malawi étaient les seuls États membres à atteindre les objectifs de financement fixés dans la Déclaration de Malabo et que les pays

de la SADC n'atteignaient toujours pas la croissance agricole cible de 6% par an. Il a également noté qu'environ 70% du financement agricole était assuré par les donateurs en marge du budget national; ce qui signifiait que ce financement n'était pas enregistré dans les systèmes nationaux de rapports de financement. En général, la plupart des Ministères de l'agriculture recevaient leurs fonds avec retard et, pis encore, ils recevaient rarement la totalité de leurs allocations budgétaires. En conséquence, d'importants projets tels que l'irrigation, les marchés et les usines de transformation étaient dans certains cas bloqués.

La réunion a été informée qu'il y avait un manque de cadres de planification et de soumission de rapports aux niveaux des Districts et des Ministères et que les pays de la SADC n'affectaient généralement pas suffisamment de fonds à la recherche et au développement. Parmi les défis existants figurait le manque général de données ; ainsi, des rapports officiels étaient dépourvus de statistiques nécessaires pour que les parties prenantes puissent s'engager de manière significative. Un fort appel à l'action avait été lancé aux pays de la SADC pour qu'ils s'évertuent à atteindre l'objectif fixé d'une allocation budgétaire de 10% au secteur agricole et que les ressources nationales devraient progressivement remplacer la dépendance des ressources extérieures. Les défis de la gestion budgétaire et des dépenses pourraient être résolus en alignant les plans nationaux de mise en œuvre agricole des États membres de la SADC sur le Plan détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). La recherche et le développement ainsi que la génération de données devraient être priorisés.

Enfin, le présentateur a souligné que la surveillance du secteur agricole pourrait être améliorée grâce à des recherches indépendantes et à l'assistance technique aux Représentants élus. La transformation du Forum parlementaire de la SADC en un Parlement régional pourrait renforcer la surveillance au niveau régional.

IMPLICATIONS DES DÉFIS DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LA PRESTATION DES SERVICES : ACCENT SUR LA SDSR POUR LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES (PRÉSENTATION PAR M. PERCY NGWERUME, SPÉCIALISTE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE).

M. Ngwerume a souligné que bien qu'en 2001 les pays de l'Union africaine (UA) aient convenu d'affecter au moins 15% de leurs budgets annuels à l'amélioration du secteur de la santé, l'allocation annuelle moyenne actuelle n'était que d'environ 5,3 %. Le dilemme du financement du secteur de la santé a été exacerbé, entre autres, par la récession mondiale découlant des effets du COVID-19, la baisse du financement des donateurs, la corruption et le mauvais alignement des priorités. Les Ministères respectifs de la santé de la SADC et les autres agences d'exécution devraient être tenus responsables de tout

compromis concernant la gestion des ressources publiques et de leur incapacité à mettre en œuvre les recommandations du Vérificateur général, du Médiateur, des Comités parlementaires et d'autres institutions d'intégrité publique.

Il a également souligné que les Parlements devraient examiner et introduire des lois qui pourraient réduire le coût des produits vitaux et essentiels de lutte contre le VIH/SSR. Des lois devraient être promulguées pour garantir l'accès facile et l'utilisation adéquate des services SSR et VIH par les adolescents et les jeunes gens. Cela devrait également répondre aux besoins des populations à risque des adolescents et jeunes gens, des adolescents et jeunes gens handicapés, des professionnelles du sexe et d'autres personnes vulnérables. Les budgets nationaux devraient être alignés sur des engagements et priorités des pays en matière de VIH/SSR. Les adolescents et les jeunes gens devraient être consultés par le truchement des audiences publiques, afin de faciliter l'inclusion de leurs points de vue dans la planification et la mise en œuvre des services SSR et VIH.

Des informations factuelles sur la prestation des services VIH/SSR devraient être recueillies par le biais des engagements avec la société civile et les réseaux des adolescents et des jeunes gens. Les Parlements de la SADC ont été encouragés à examiner les lois-types pertinentes de la SADC et à utiliser des repères définis dans l'exécution de leurs travaux législatifs.

Discussions et recommandations en plénière

L'assemblée a délibéré et décidé comme suit :-

- (a) L'assemblée a soulevé la préoccupation que le questionnaire sur la santé générale exigé pour la vaccination anti COVID-19 semblait compromettre la confidentialité de la santé des individus.
- (b) Elle a noté avec préoccupation que les jeunes gens devaient obtenir le consentement des parents avant d'accéder aux services SSR comme la planification familiale, préconisant qu'un mécanisme devrait être mis en place pour répondre aux préoccupations des parents, tout en permettant aux jeunes d'accéder librement aux services SSR.
- (c) L'assemblée a exhorté les Gouvernements de la SADC et les Parties prenantes des secteurs de la santé et de l'agriculture à garantir une large participation à la prestation de services SSR. Les consultations pré budgétaires et la mise en œuvre des programmes dans les secteurs susmentionnés devraient identifier et inclure les priorités des bénéficiaires visés.

- (d) Elle a demandé que les jeunes, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables soient spécifiquement pris en compte en termes d'allocations budgétaires et que la participation des jeunes aux consultations pré budgétaires et autres initiatives de développement soit à la hauteur des avantages qu'ils tireraient de ces initiatives.
- (e) L'assemblée a exprimé une préoccupation quant au fait que près de 70% des budgets nationaux dans la région de la SADC étaient financés de l'extérieur par les donateurs et a, par conséquent, exhorté les pays de la SADC à combler les lacunes en matière de collecte de revenus et de fuites de recettes par flux financiers illicites.
- (f) Elle a demandé aux pays de revoir certaines des incitations fiscales accordées aux multinationales et d'examiner les avantages globaux y consécutifs. Les partenariats publics-privés (PPP) devraient être explorés, vu qu'ils avaient le potentiel de combler les lacunes en matière de capacités et d'investissements et qu'ils étaient importants pour l'amélioration de la prestation des services.
- (g) Elle a demandé que des audits des ressources humaines soient entrepris afin de remédier aux pertes des ressources publiques à travers des travailleurs fantômes. Des ressources étaient souvent perdues en raison de projets en capital incomplets et de l'incapacité d'utiliser de manière optimale ces projets une fois terminés. Cet état de choses devrait être corrigé.
- (h) L'assemblée a exhorté les Parlements à mener des enquêtes sur l'adoption, par les institutions publiques, des audits et d'autres recommandations et à y proposer des mesures correctives. L'audit des institutions publiques et les activités de surveillance par les Comités des comptes publics devraient être effectués en temps opportun afin de garantir que des mesures correctives soient prises immédiatement.

7. RÔLE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC DANS L'AMÉLIORATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DES ACCORDS RÉGIONAUX : PRÉSENTATION PAR M. SHEUNENI KURASHA, GESTIONNAIRE DU PROGRAMME DU FP-SADC POUR LA DÉMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE (PERSONNE FOCALE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES)

M. Kurasha a informé l'assemblée que le régionalisme économique de l'Afrique était depuis le début dirigé par l'exécutif et caractérisé par des cadres institutionnels superficiels à l'exclusion des autres branches de l'État telles que le judiciaire et le législatif. La SADC avait identifié et exprimé son engagement à travailler dans différents domaines thématiques et le FP-SADC a en

conséquence établi des programmes et des Comités permanents qui étaient en tandem avec les domaines thématiques de la SADC.

Le présentateur a expliqué que le Sommet de la SADC avait établi le FP-SADC en vue de combler le vide parlementaire et que son but ultime était de créer un cadre parlementaire régional. C'est dans ce contexte que le FP-SADC faisait le plaidoyer pour sa transformation finale en un Parlement régional de la SADC.

M. Kurasha a informé l'assemblée que le FP-SADC s'était fait champion de la promotion de la mise en œuvre des engagements régionaux, à travers les travaux des Comités permanents, du Comité régional de surveillance des lois-types parlementaires (CRSLTP) et du Comité parlementaire régional de travail (CPRT). Ces structures, ainsi que l'Assemblée plénière, ont cherché à garantir que les perspectives parlementaires sur les questions d'importance régionale soient prises en compte, notamment par l'élaboration de lois-types. Les résolutions prises par les Parlementaires de la SADC ont été partagées avec les Parlements nationaux qui, à leur tour, les ont partagées avec leurs États membres respectifs. Les résolutions de l'Assemblée plénière étaient particulièrement importantes pour attirer l'attention des États membres sur des questions critiques qui affectaient la région, notamment les questions relatives à la santé et à l'agriculture.

Hon. André Léon Tumba
PRÉSIDENT

Mme Sharon Nyirongo
SECRETAIRE DU COMITE